

Procès-verbal du conseil d'administration de JANVIER 2024

Rencontre du 31 janvier 2024

Présences: Maurice Pouliot, Francine Faille et Gilles Bissonnette

Il est décidé d'entériner les décisions suivantes prises depuis le 1er janvier 2024 :

24.01.08

Il est discuté de la paye de vacance des concierges.

Il est décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le pourcentage de la paye de vacances payable à nos concierges passera de 4% à 6%.

Adopté à l'unanimité.






